



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Deuxième Commission

Point 91 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :
financement du développement, y compris
le transfert net de ressources entre pays
en développement et pays développés**

Indonésie* : projet de résolution

La crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 52/180 du 18 décembre 1997 sur les flux financiers mondiaux et leur incidence sur les pays en développement ainsi que le contenu du communiqué ministériel du Conseil économique et social du 7 juillet 1998 relatif à l'accès aux marchés, notamment le paragraphe 10 concernant les graves incidences de la crise financière sur le commerce mondial et ses perspectives d'avenir,

Réaffirmant également que, dans le contexte de l'intégration financière mondiale, les flux financiers mondiaux représentent pour les gouvernements, les institutions financières internationales et la communauté internationale tout entière des défis nouveaux et des possibilités nouvelles, et qu'ils doivent constituer un thème très important de la concertation entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

Consciente du rôle crucial du financement pour appuyer et favoriser le développement économique des pays en développement et de la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes aux fins du développement,

Constatant les avantages de l'intégration croissante des marchés mondiaux et le rôle important des mouvements de capitaux pour le développement économique et le bien-être social,

Profondément inquiète de la diminution constante de l'aide publique au développement,

* Au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

qui représente une importante source extérieure de financement du développement et un apport crucial pour développer les infrastructures des pays en développement, notamment quand les flux de capitaux privés sont insuffisants ou absents,

Déplorant l'extrême instabilité des marchés financiers, qui a creusé les écarts des taux d'intérêt et provoqué une réduction brutale des flux financiers privés en direction des pays en développement, ce qui s'est traduit par un net ralentissement de l'activité économique,

Constatant avec une vive inquiétude que la crise financière internationale a pris des proportions extrêmement préoccupantes et qu'elle menace gravement le développement de l'économie mondiale,

Se déclarant préoccupée par le fait que la crise financière compromet gravement la croissance et les perspectives de développement des pays les moins avancés,

Se déclarant également préoccupée par les effets néfastes de la crise financière sur le système commercial international, en particulier l'effondrement des cours des matières premières, qui compromet gravement les perspectives de croissance des pays en développement,

Consciente des imperfections du système financier international et de la nécessité d'améliorer les infrastructures financières internationales afin qu'elles puissent répondre aux nouveaux défis de l'intégration financière mondiale,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé «Les flux financiers internationaux et leur impact sur les pays en développement : trouver une solution au problème de l'instabilité»¹, du rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1998* et du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*,

2. *Insiste* sur la nécessité de créer un environnement international porteur et sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour soutenir les pays frappés par la crise et éviter que d'autres ne soient touchés, et demande à tous les pays, en particulier les grands pays développés qui influencent fortement la conjoncture mondiale et régionale, d'adopter et d'appliquer des mesures propices à la croissance économique et de promouvoir un environnement extérieur favorable au redressement économique des pays en développement touchés par la crise et des pays en situation économique critique;

3. *Souligne* que les institutions financières internationales devraient, lorsqu'elles fournissent des avis et des orientations dans le cadre des ajustements et du programme de gestion de la crise financière, tenir compte des besoins et des situations propres aux pays en développement et garantir les meilleurs résultats possibles pour l'économie de ces pays;

4. *Considère également* qu'il importe de préserver les perspectives de croissance et de développement des pays les moins avancés, qui demeurent le groupe de pays le plus pauvre et le plus vulnérable de la communauté internationale, et demande aux partenaires de développement d'adopter immédiatement des mesures, de nature, en particulier, à augmenter sensiblement l'aide publique au développement, alléger considérablement le fardeau de la dette, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le soutien de la balance des paiements;

5. *Souligne* qu'il importe d'engager un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement au sujet des appels répétés pour améliorer le système financier international;

¹ A/53/398.

6. *Souligne* également l'importance du dialogue de haut niveau et ouvert instauré entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods et invite le Secrétaire général à étudier la possibilité d'organiser une concertation de haut niveau en 1999 immédiatement avant la réunion de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international;

7. *Considère* qu'il importe d'améliorer les capacités et le fonctionnement des institutions internationales monétaires et de financement du développement afin de prévenir les crises provoquées par les mouvements de capitaux de grande ampleur et d'y faire face à temps et d'une manière efficace;

8. *Souligne* qu'il importe de doter d'urgence le Fonds monétaire international des ressources nécessaires pour fournir des moyens de financement d'urgence aux pays touchés par les crises financières découlant de la grande instabilité des flux de capitaux internationaux;

9. *Souligne également* la nécessité de consolider les systèmes financiers internationaux et nationaux en mettant en place une surveillance nationale, régionale et internationale plus efficace fondée sur l'amélioration de la disponibilité et de la transparence de l'information et le renforcement du rôle des institutions financières internationales en matière de prévention, de gestion et de règlement de la crise financière;

10. *Invite* le Fonds monétaire international à prendre des mesures supplémentaires en matière de réglementation et de divulgation de manière à assurer une plus grande transparence des opérateurs présents sur les marchés financiers, s'agissant notamment des opérations caractérisées par un fort degré d'endettement des investisseurs institutionnels internationaux;

11. *Encourage* le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international à hâter le renforcement de la participation du secteur privé à la prévention et au règlement de la crise financière;

12. *Souligne* que la libéralisation des comptes de capital doit s'effectuer d'une manière ordonnée et progressive et bien échelonnée, de façon à laisser aux pays le temps de renforcer leur capacité de faire face à ses conséquences, invite le Fonds monétaire international à contribuer à ce processus;

13. *Demande* à la communauté internationale de déployer des efforts nationaux et internationaux, aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions, en vue de contribuer à réduire au maximum l'instabilité excessive des flux financiers mondiaux et de répartir de façon plus équitable entre les secteurs public et privé les coûts de l'ajustement systémique;

14. *Invite* le Fonds monétaire international à faciliter la concertation entre les différentes parties prenantes pour étudier la possibilité de mettre en place un cadre réglementaire sur les flux de capitaux à court terme et le commerce de devises;

15. *Considère* qu'il importe tout particulièrement, maintenant que la mondialisation est une réalité, que la communauté internationale se penche sur la nécessité de mobiliser des ressources pour réaliser des objectifs tels que l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines, la santé et l'éducation;

16. *Sait gré* à la Banque mondiale des efforts qu'elle déploie pour aider les gouvernements à affronter les conséquences sociales des crises, notamment en renforçant les dispositifs de protection sociale pour les plus vulnérables;

17. *Prie* le Secrétaire général d'analyser, en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les tendances des flux financiers mondiaux actuellement observées, de formuler, dans le

rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1999*, et dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*, des recommandations sur les moyens de prévenir et de gérer la crise systémique d'une manière globale et dans une perspective à long terme, tout en tenant compte de la nécessité de relever les défis du développement et de protéger les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment des recommandations sur les modalités qui permettraient d'améliorer les capacités de prévention et d'avertissement rapide de façon à pouvoir faire face en temps opportun à l'apparition et à la propagation de la crise financière;

18. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-quatrième session de la suite donnée à la présente résolution.
